

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PIERRE CHABOT
PAUL CHARBONNEAU
YANNICK CHUIT
JOSÉE DELAND
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
LUCIE LALONDE
JULIE LAPIERRE
LOUIS LEGAULT
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND

JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 20 mars 2002

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Par courriel et par messagerie

OBJET : Demande d'approbation pour l'abrogation du tarif bi-énergie BT
Dossier de la Régie : R-3471-2001
Notre dossier : S-25868/FJM/NL

Chère consoeur,

La présente fait suite à votre lettre du 13 mars 2002 à tous les participants dans la cause mentionnée en titre par laquelle vous demandez diverses informations devant permettre à la Régie de planifier de l'audience prévue pour les 25, 26 et, si nécessaire, 27 mars 2002.

La demanderesse Hydro-Québec compte présenter sa preuve en chef pendant une trentaine de minutes, au plus.

Ses témoins seront Madame Chantal Guimont, directrice, Marketing, Ventes et Services à la clientèle, Monsieur Michel Bastien, directeur, Affaires réglementaires et tarifaires, Monsieur Albert Chéhadé, chef, Tarification à la Direction des Affaires réglementaires et tarifaires et Monsieur Rémi Dubois, chef, Études économiques, Direction Planification et Contrôle. Les curriculum vitae de ces témoins seront transmis à la Régie et aux intervenants avant la fin de la journée, demain, 21 mars 2002.

MARCHAND, LEMIEUX

2

Hydro-Québec se réserve le droit de contre-interroger les témoins des intervenants si leurs témoignages oraux à l'audience le requièrent. Ces contre-interrogatoires, le cas échéant, seraient toutefois limités à une quinzaine de minutes.

Copie de la présente et des pièces y jointes est envoyée, ce jour, par courriel seulement, aux intervenants dont les noms apparaissent à la liste en annexe.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

FJM/cl

c.c. Intervenants - R-3471-2001 (liste en annexe)
(par courriel seulement)